

RAPPEL AUX ORGANISATEURS : Pour qu'une épreuve compte pour le Championnat de Belgique, il faut que le trial soit inscrit au calendrier national 2 mois avant la date, et que le Règlement Particulier soit renvoyé pour approbation au secrétariat de la Commission Sportive 2 mois avant la date de la course. Toutefois les épreuves inscrites au calendrier après le 1 juillet de l'année en cours ne pourront pas compter pour le Championnat de Belgique. (Art.03/25)
Le paiement réclamé par la FMWB doit être effectué pour obtenir l'attestation d'assurances.

REGLEMENT PARTICULIER

Nom du Club Organisateur (en abrégé):...RMUW.....Statutairement membre effectif FMWB

En toutes lettres :ROYAL MOTOR UNION WAVRIENCode Club FMWB : 000-223

Adresse du Correspondant du Club Organisateur :MATHY PASCAL RUE ARSENE MATTON 461325 DION VALMONT

.....Tél.et fax:...../.....

Désignation de l'épreuve « TRIAL LUCIEN MATHY..... »

Art.1. Le club susmentionné organisera le ..27/...Juin/2021. un :TRIAL

Trial National / Européen / International (*)

Ouverte pour les catégories suivantes : Internationaux - Nationaux – Junior – Gentlemen – Randonneurs - Debutant– Espoirs Seniors

Lors de cette épreuve, un entraînement guidé sur terrain privé sera organisé pour la catégorie Jeunes / ne sera pas organisé (*).

Art.2. L'épreuve sera régie par le Code Sportif National Belge, et ses annexes respectives (Manifestations Nationales et Européennes) (*)

L'épreuve sera régie par le Code Sportif FIM, et ses annexes respectives (Manifestations Internationales)(*)

Art.3. Les officiels de service suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE : DEMATHIEU CHARLY Tél.... 0476 319066.....

DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT : DEFRENNE DANIEL

COMMISSAIRE D'ORGANISATION :MATHY PASCAL Tél 0479381198

COMMISSAIRE(S) TECHNIQUE (S) : DEFRENNE DANIEL

RESPONSABLE DU SERVICE MEDICAL : SERVICE 100 MEDECIN DE GARDE.....

Cette liste non exhaustive ne fait pas mention d'autres officiels tels que par exemple les délégués des sections provinciales, les chronométreurs, les contrôleurs de sections, etc...

Communications urgentes le jour de l'épreuve :

Nom :MATHY PASCALGSM ..0479../..381198.....

Art. 4. **Le contrôle technique** aura lieu à partir de 08:30 à l'adresse suivante :

CHEMIN DE LA SUCRERIE 50 1300 WAVRE.....

Art.5. **Les inscriptions** se feront à partir de 08:45 à l'adresse suivante :

CHEMIN DE LA SUCRERIE 50 1300 WAVRE

Art.6. Le premier **départ** sera donné à partir de 09h15, les autres de minute en minute dans l'ordre suivant selon l'article 03/13 :

Classic, Loisirs, Espoirs

Randonneurs, Gentlemen

Juniors et Seniors

Nationaux

Internationaux

(*) **Biffer les mentions inutiles**

Art. 7. **Le temps de course** (suivant l'art. 03/12.5) déterminé par l'organisateur est de : ..6.....heures...30.....minutes (+ 20 minutes pénalisantes)

Nombre de sections prévues par tour :7.....sections

Nombre de tours prévus :4.....tours

Art. 8. Tout pilote s'écarter de l'itinéraire, et / ou empiétant sur des propriétés riveraines, etc. sera automatiquement déclassé, et les dégâts éventuellement occasionnés seront portés en compte de ceux-ci (Art. 03/12).

Art. 9. Droit d'inscription des trials nationaux :

Le montant de l'engagement est fixé à 30 Euros pour les pilotes licenciés Trial FMB à l'année pour les pilotes inscrits avant l'épreuve et 35 Euros le jour de l'épreuve ceci pour les épreuves se déroulant en partie ou en totalité sur la voie publique ou entièrement sur terrains privés. Le droit engagement est de 5 € pour les assistants.

Dans ce montant d'engagement, 2 Euros seront versés en faveur des pilotes sélectionnés pour le Trial des Nations. Les pilotes non détenteurs d'une licence Trial annuelle s'acquitteront, en plus, la somme de 25 € pour la licence 1 manifestation (30 € pour les assistants). Les pilotes à la journée devront présenter leur carte d'appartenance à un club statutairement membre effectif FMWB/VMBB. La caution du dossard est de 10 Euros remboursables en fin d'épreuve (dossard nettoyé et non endommagé).

Le pilote et son assistant doivent se présenter au bureau d'inscription au plus tard 15 minutes avant la première minute du timing attribué à sa catégorie. En cas de non respect de cette règle, le pilote recevra une pénalité de 5 points. Cette pénalité ne pourra être infligée que par le Directeur de course et elle sera inscrite sur la carte de 1^{er} tour (+ 5).

Art. 10. Les réclamations devront être déposées par écrit entre les mains du directeur de course, dans les 30 minutes qui suivent l'affichage officiel des résultats, accompagnées de la somme de 115 Euros par objet de réclamation, remboursable si le bien fondé en est reconnu par le Bureau permanent de la Commission Sportive Nationale. Aucune réclamation ne sera acceptée contre les constatations de fait émanant des officiels de service.

Art. 11. Un exemplaire du présent règlement particulier devra obligatoirement être affiché au Bureau de Course.

Art. 12. Cette épreuve sera / ne sera pas (*) organisée exclusivement sur circuit fermé.

Signature du Commissaire d' Organisation :

MATHY PASCAL.....

Cachet du Club Organisateur



Epreuve inscrite au calendrier national le ...27...../.....11...../2020.....

Païement de l'assurance effectué le09...../.....01...../2021.....

Règlement Particulier rentré à la FMB/BMB le ...25...../.....02 ..2021...

Règlement approuvé par le Directeur de course le ..25.../..02./2021.....

Je soussigné DEMATHIEU CHARLY Directeur de course, déclare que le R.P. de cette épreuve est rédigé en accord avec le Code Sportif, et ses annexes respectives.

Signature du Directeur de Course

Sceau de la Commission Sportive Nationale

.....

Remarques éventuelles émanant du Bureau Permanent de la Commission Sportive Nationale :